



DISTRICT GARD LOZERE

34 rue Séguier 30000 Nîmes

COMMISSION DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX

PROCES VERBAL N° 4

Réunion du :	Vendredi 21 octobre 2026
À :	18h00 Présentiel
Présidence :	Monsieur Patrick CHAMP,
Présents :	Madame Claire MANTOUX Messieurs, Mohamed TSOURI, Stéphane BROCCQ, Frederic ALCARAZ, Lionel ROCHETTE
Absent (e) excusé(e) :	

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires ou d'îtes de procédures, sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District Gard-Lozère (secretariat@gard-lozere.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision dans les conditions de forme prévues à l'Art.3.4.1 du règlement disciplinaire de la F.F.F.

Par exception, relèvent de la compétence de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr), les sanctions prononcées à l'égard d'une personne physique dont le quantum est supérieur ou égal à un an de suspension ferme,

Les sanctions fermes de retrait de points, de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement, de radiation, prononcées à l'encontre d'un club

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

DOSSIERS DU JOUR

Validation cahier des charges Qualification au championnat

Régional 1 Masculin U14

2027/2028

Territoire Gard-Lozère

Objet : Validation du Cahier des charges – Championnat Régional 1 U14 (Saison 2027/2028)

La Commission d'Évaluation informe l'ensemble des clubs de son territoire de la validation par le Comité de Direction de la Ligue Occitanie, lors de sa séance du 19 septembre 2026, du Cahier des charges de qualification au championnat masculin U14 Régional pour la saison 2027/2028.

L'ensemble des modalités et le règlement relatifs à ce cahier des charges sont transmis en annexes du présent document.

Il est précisé aux clubs que les **6 équipes classées aux 6 premières places** seront proposées à la Commission des Compétitions Régionales pour intégrer ce championnat U14 Régional. Les autres équipes candidates seront reversées dans le championnat U14 Territoire. Ce championnat U14 Territoire est également soumis aux mêmes conditions de qualification et au même cahier des charges.

Il est rappelé aux clubs candidats que la date limite impérative pour le dépôt des dossiers de candidature est fixée au **20 mai 2027**.

La Commission se tient à la disposition des clubs pour toute question complémentaire.

« Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. »

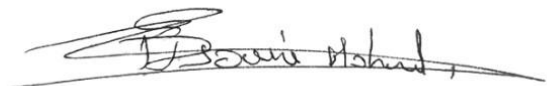
Le Président de séance.

Patrick CHAMP

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. CHAMP', with a horizontal line underneath.

Le Secrétaire de séance.

Mohamed TSOURI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mohamed Tsouri', with a horizontal line underneath.

PJ : Cahier des charges